

Décision 01-D-42 du 11 septembre 2001

relative à une saisine de la Société anonyme
des établissements André Barbot concernant
les pratiques des sociétés BAT et Rebel sur le
marché de l'approvisionnement des
cigarettes dans l'île de la Réunion

Posted on: 11 septembre 2001 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Etablissements André Barbot

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

BAT, Rebel

Lire

le texte intégral de la décision

71.08 Ko